



Légende :

- Nous vérifions cette offre/information/inscription pour le prix et le contenu de la formation en fonction du marché.

- ** Nous vérifions toujours d'abord le portefeuille de formation de l'entreprise ; par conséquent, nous devons d'abord recevoir l'inscription/le devis/l'information préliminaire de votre part. Notre intervention reste valable tant que le portefeuille de formation du client le permet.

S'il ne le permet pas, il peut toujours suivre une formation avec vous, mais aux frais du client.

La facturation leur est alors également adressée directement. Nous aimons rester à jour car nous rassemblons toutes les formations par participant dans un plan de développement personnel.

- Veuillez noter que nous n'acceptons plus toutes les dépenses, mais uniquement les coûts de formation. La contribution du SPP ne comprend donc pas les frais de restauration, les indemnités kilométriques, la personnalisation et l'accueil. Ces frais sont à la charge du candidat.